

(No. 4.)

(Copie.)

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 7 Février, 1829.

Monsieur,

Il m'est ordonné par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, de vous faire savoir pour l'information du Comité de Commerce, que leur dernier Mémorial au sujet de la Cour de Vice-Admirauté ayant été communiqué à Mr. le Juge Kerr, et ce dernier ayant fait réponse qu'il n'avait aucunes observations ultérieures à faire sur ce sujet, Son Excellence doit référer cette matière à la considération du Gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, &c. &c. &c.

(Signé,) C. YORKE,
Secrétaire.

Wm. Finlay, Ecuyer.

Pour vraie Copie,

H. Craig, Secrétaire.

(No. 5.)

Québec, 9 Mai 1829.

Monsieur,

Je prends la liberté de solliciter l'attention de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'égard d'un document intitulé, "Rapport du Comité de la Chambre d'Assemblée sur la Pétition de B. G. A. Gagy, Ecuyer, relativement à M. le Juge Kerr," qui a paru dans la *Gazette de Montréal*, publiée par autorité, le 4 de ce mois.

En autant que je suis personnellement impliqué dans ce Rapport, je puis dire avec vérité que j'y suis très indifférent. Mais ayant remarqué, il y a quelques semaines, dans le même Papier-Nouvelle un Rapport d'un Comité de la Chambre d'Assemblée, sur une accusation portée contre M. le Juge Fletcher, publié sous les mêmes circonstances, accompagné de remarques sur la conduite du Juge, lesquelles sont de nature à préjuger l'opinion publique rapport au sujet qui est maintenant pendant devant la Chambre, qui tend à diminuer la confiance générale dans l'Administration de la Justice, je sens qu'il est de mon devoir d'amener la conduite de M. Armour, l'Imprimeur, à la connaissance de Son Excellence. Il sera peut être à propos d'observer que pendant plus d'un demi siècle après la conquête de Québec, il n'y a eu qu'un seul Papier-Nouvelle publiée dans la Province sous la Sanction du Gouvernement, jusqu'en en l'année 1826; alors un Monsieur du nom de Turner, résidant à Montréal nommé à la charge d'Imprimeur du Roi, publia un Papier-Nouvelle appelé "*La Gazette de Montréal, publiée par autorité*," ayant en tête les armes du Roi. A M. Turner succéda, l'année suivante, M. Armour l'Imprimeur actuel, auquel il fut accordé une Commission sous le sceau de la Province, où on y récite les motifs qui ont causé sa nomination, c'est-à-dire, sa *loyauté, son intégrité et sa prudence*. Si cette Gazette n'eut pas portée